

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl
Place Loix, 7 - 1060 Bruxelles - Tél. 02/535.93.50

Monsieur **Elio DI RUPO**,
Président du Parti Socialiste
Bd de l'Empereur, 13
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 5 février 2009

Monsieur le Président,

Concerne : discussion à la Chambre d'une proposition de loi visant à aligner le montant du revenu d'insertion octroyé aux cohabitants sur celui des isolés et à porter celui-ci au-dessus du seuil de pauvreté – demande de soutien du PS à la proposition et à l'organisation d'auditions.

Le *Collectif Solidarité Contre l'Exclusion Asbl* associe en son sein des individus et des représentants d'organisations syndicales (dont la CNE, la CSC-Bruxelles ainsi que la FGTB Bruxelles) autour de l'objectif de lutter contre l'exclusion en élucidant, désignant et combattant les mécanismes qui la produisent.

Dans ce cadre, nous avons interpellé au début 2006 l'ensemble des présidents de Partis démocratiques en leur demandant notamment de déposer une proposition de loi visant à aligner le montant du revenu d'insertion octroyé aux cohabitants sur celui des isolés et à porter celui-ci au-dessus du seuil de pauvreté.

La réponse que nous avait adressée votre conseillère, Mme Malvina Govaert, nous indiquait :

« Pour le PS, il est essentiel que plus personne ne vive sous le seuil de pauvreté.

Pour faire de cet objectif une réalité, le PS plaide pour la poursuite du relèvement du revenu d'intégration sociale et des allocations les plus basses en tenant compte des aides sociales complémentaires dont la personne bénéficie. [...]

Pour ce qui concerne votre interpellation sur l'individualisation du droit à la sécurité sociale, les socialistes se positionnent clairement en faveur de cet objectif. »

(cf. Ci-jointes, la lettre que nous vous avons adressées le 5 janvier 2006 et la réponse de l'IEV du 1er mars 2007).

Un autre prolongement de cette démarche a été le dépôt, par la Députée Zoé Génot (Ecolo), d'une « Proposition de loi modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale en vue de porter le niveau du revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté et d'aligner le montant octroyé aux cohabitants sur celui octroyé aux isolés. ».

En outre, suite notamment aux remarques du Député Yvan Mayeur, des amendements ont été déposés pour étendre ces dispositifs à l'ensemble des allocations de remplacement (allocations de chômage...).

Nous nous permettons de faire remarquer que l'estimation budgétaire du coût de cette mesure, réalisée par la Cour des comptes, chiffres celui-ci a peine plus d'un milliard d'euros.

Ce qui, au regard des objectifs sociaux de cette mesure et des récentes dépenses engagées par le Gouvernement fédéral pour soutenir les banques et les actionnaires, nous paraît très raisonnable, d'autant que l'effort pourrait être étalé sur la législature.

Nous avons pris bonne note de l'initiative positive de M. Delizée de réaliser un baromètre de la pauvreté. Mais on ne peut se contenter de mesurer la pauvreté, il faut surtout la combattre.

La proposition reviendra, ce mercredi 11 février 2009, à l'ordre du jour de la Commission des Affaires sociales de la Chambre.

Nous espérons que le PS saisira cette occasion de traduire en actes les généreuses intentions dont il nous avait fait part.

Nous vous demandons donc :

1. Si le PS est prêt à soutenir cette proposition, quitte à l'amender ou à déposer d'autres propositions équivalentes.
2. Si le PS est prêt à soutenir la demande d'organisation d'audition d'acteurs de la société civile (organisations syndicales, associations partenaires du rapport sur l'état de la pauvreté, représentants des CPAS et des Unions des Villes et communes, associations féministes...) qui pourraient utilement éclairer ce débat parlementaire, qui nous paraît essentiel en termes

démocratiques (demande que nous adressons à M. Yvan Mayeur, Président de la Commission des Affaires sociales).

D 'avance, nous vous remercions pour votre réponse écrite.

Nous interpellons l'ensemble des différents partis politiques sur cette question et ne manquerons pas de faire publiquement le bilan des réponses obtenues, notamment dans un Communiqué de presse que nous diffuserons à cette occasion.

Nous demeurons, Monsieur le Président, à votre entière disposition pour toute information complémentaire, vous prions d'agréer nos meilleures salutations et vous remercions déjà pour l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente.

Pour le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion,

Yves Martens,

Luca Ciccia,

Coordinateur

Vice-Président